



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Secrétariat général



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration des douanes et accises

DOSSIER DE PRESSE



1. BILAN DE L'ADA

1.A EFFECTIFS

- 429 fonctionnaires répartis sur plusieurs groupes de traitements
 - Groupe de traitement A1 10 (6 hommes et 4 femmes)
 - Groupe de traitement A2 1 homme
 - Groupe de traitement B1 118 (88 hommes et 30 femmes)
 - Groupe de traitement D1 300 (273 hommes et 27 femmes)

dont 27 stagiaires

- Groupe de traitement A1 2
- Groupe de traitement B1 16
- Groupe de traitement D1 9



- 10 chiens de service :



	actif	en formation
stupéfiants passifs	2	1
drogues actifs	2	1
explosifs actifs	2	
billet d'argent passifs		2
Total	6	4



1.B LE VOLET FISCAL

- Les missions du volet fiscal « douane et accises » conférées à ADA découlent :
 - de la législation communautaire (Code des douanes de l'Union).
 - de la législation nationale (loi générale sur les douanes et accises).
- L'ADA perçoit, pour les budgets communautaire et national, les droits de douane, les accises et la taxe sur la valeur ajoutée pour les marchandises importées en provenance de pays non Union européenne.
- En 2017 l'ADA a perçu au total **EUR 1.561.668.574,62** dont :
 - droits de douane : **EUR 26.946.757,56**
 - produits énergétiques (diesel, essence, gaz naturel, électricité): **EUR 867.725.342,69**
 - produits de tabacs: **EUR 533.513.268,31**
 - produits d'alcools: **EUR 52.634.963,49**
 - taxe sur les véhicules: **EUR 66.473.465,87**
 - droits d'usage poids lourds (eurovignette): **EUR 13.197.791,98**



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Secrétariat général



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration des douanes et accises



- Evolution des recettes entre 2013 et 2017

	2013	2014	2015	2016	2017
L'ADA a perçu au total:	1 605 243 523 €	1 664 804 360 €	1 502 073 355 €	1 605 113 081 €	1 561 668 574 €
dont					
Droits de douane	15 381 630 €	19 270 930 €	22 433 066 €	24 485 797 €	26 946 758 €
Produits énergétiques (diesel, essence, gaz naturel, électricité)	933 138 209 €	901 016 809 €	857 006 444 €	837 943 662 €	867 725 343 €
Produits de tabacs	539 550 446 €	623 240 870 €	488 109 892 €	531 149 383 €	533 513 268 €
Produits d'alcools	36 535 134 €	40 537 092 €	41 870 745 €	50 433 048 €	52 634 963 €
Taxe sur les véhicules	67 906 785 €	68 206 017 €	68 130 003 €	66 604 168 €	66 473 466 €
Euro vignettes (droits d'usage poids lourds)	11 684 776 €	11 445 332 €	11 201 202 €	11 881 318 €	13 197 792 €



1.C LE VOLET SECURITAIRE

- L'ADA applique les législations communautaires et nationales dites « Prohibitions et Restrictions » et intervient au nom et pour le compte d'autorités nationales compétentes et responsables telles que
 - l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS).
 - la Division Sécurité alimentaire du Ministère de la Santé.
 - l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA) et applique, entre autres, les législations en matière de contrefaçon, protection des espèces de la faune et de la flore sauvages, protection des biens culturels, lutte contre la prolifération d'armes et de munitions.

- En effet certaines marchandises sont :
 - **restreintes**, donc leur importation, exportation et transit sont soumises à des conditions voire autorisations spécifiques.
 - **interdites**, donc leur importation, exportation et transit ne sont pas possibles.



- **Un ciblage électronique des marchandises au moyen de systèmes informatiques modernes** et performants permet à l'ADA - par son intégration dans un réseau communautaire et international d'échanges d'informations - de faire une analyse de risque des flux du fret qui entrent sur le territoire de l'Union européenne par le Luxembourg voire y sont mis sur le marché.

1.D Chiffres Prohibitions et Restrictions (mi 2017 – mi 2018)

Contrefaçons

- L'ADA a effectué au total **629 interceptions en matière d'infractions en matière de droit de propriété intellectuelle**. (407 interceptions au cours de la même période antérieure) :
 - **Fret non postal: 109 dossiers – 194.860 articles**
 - **Envois postaux: 520 dossiers – 1.138 articles**
- Le **nombre total d'articles s'élève partant à 195.998 articles** (92.009 articles au cours de la même période antérieure).



- Conformément à la législation communautaire les informations quant aux interceptions ont été transmises aux titulaires respectifs du droit de propriété intellectuelle ou à leurs représentants en vue de procédures judiciaires et extrajudiciaires.



Mannequin présentant les contrefaçons saisies



Antidrogues et produits sensibles

- En matière de saisie de drogues et de produits sensibles le bilan est le suivant :
 - Procès-verbaux rédigés : **129**
 - Personnes arrêtées : **27**
 - Héroïne : **1,8 g**
 - Cocaïne : **1,66 kg**
 - Haschisch **160 kg** (quatre grandes saisies dans le cadre du contrôle routier)
 - Marihuana : **17 kg**
 - Psychotropes (médicaments) : **> 1.200 pièces**
 - Cigarettes : **280.000 pièces** (7 cas de contrebande au Findel avec des pénalités à hauteur de EUR 215.000)
 - Khat : **92,5 kg**
(Plante de l'Afrique de l'Est – cathinone – amphétamines)
- Dans le cadre de la coopération avec la France, le camion Scanner a effectué 23 contrôles à la frontière Dudelange/Zoufftgen. Un contrôle a été réalisé à Nancy. Grâce au Scanner, le 16 mai dernier 56 kg de drogues ont pu être saisies à la frontière Dudelange/Zoufftgen.



Conformité et sécurité de produits dans l'intérêt des citoyens

- En matière de contrôles de conformité et sécurité des produits en provenance de pays tiers, l'ADA a établi **288 dossiers de non-conformité pour le compte de l'ILNAS** (Ministère de l'Economie) qui est l'autorité compétente légale au Luxembourg :
 - **Fret non postal : 170 dossiers.**
 - **Envois postaux : 118 dossiers.**
- Dans **202 cas le refus d'importation imposé par l'ADA a été confirmé définitivement par l'ILNAS**
 - **44 dossiers** sont en cours de traitement auprès de l'ILNAS.
 - **42 dossiers ont reçu une autorisation de mise sur le marché** par l'ILNAS et ce après régularisation par les importateurs des non conformités constatées par l'ADA.
- L'ADA ayant intercepté des **envois postaux avec des médicaments**, a établi **477 dossiers** « prohibition et interdiction » en la matière.
- Hormis quelques exceptions, la **quasi-totalité des médicaments à usage humain** destinés à des particuliers a fait l'objet de la part de la Division de la Pharmacie et des Médicaments (Ministère de la Santé) d'une **confirmation du refus d'importation** retenu par l'ADA.



2 L'UNION DOUANIÈRE FÊTE SON 50^E ANNIVERSAIRE

2.A Les missions de l'Union douanière

- Cette année nous célébrons le 50^e anniversaire de cette Union, enracinée dans les fondements de l'Union européenne et dont les douanes répondent depuis lors à leurs principales missions prioritaires, à savoir :
 - **Protéger les intérêts financiers de l'UE et des Etats membres.**
 - **Protéger le marché intérieur et en même temps faciliter le commerce légitime.**
 - **Assurer la sécurité et la protection des citoyens et de l'environnement.**
- L'Union douanière qui pose des règles communes aux Etats membres de **l'UE en matière de douane a vu le jour le 1er juillet 1968.**
- Prévus dans le **traité de Rome**, l'Union douanière, devenue opérationnelle en 1968, a entraîné la **suppression des droits de douane perçus aux frontières entre les membres de la Communauté européenne**. Depuis lors, l'Union européenne constitue une zone d'échange unique où toutes les marchandises peuvent circuler librement.



- Pour les **marchandises en provenance de l'extérieur** de l'Union européenne les droits doivent être acquittés lors de l'introduction en vue de leur admission au marché intérieur. Les 28 administrations douanières nationales, agissant comme une seule et même entité, garantissent le paiement des droits.
- Concomitant à la protection des intérêts financiers de l'Union européenne et de ses Etats membres, la mission des douanes consiste aussi à empêcher la mise sur le marché de produits présentant **un risque pour la sécurité et la santé des citoyens de l'Union européenne**.
- Afin de garantir le bon fonctionnement de l'espace douanier unique, les règles y applicables se trouvent regroupées dans **le Code des douanes de l'Union**. En outre, les autorités douanières nationales coopèrent entre elles et avec la Commission européenne.
- Dans notre pays **l'Union douanière se matérialise physiquement à l'aéroport**, qui constitue la seule frontière extérieure de l'Union sur le territoire luxembourgeois.
- C'est ici que les marchandises transportées par les voyageurs et par les professionnels font l'objet du contrôle « Douane (sans s) ».
- En effet, la question clichée traditionnelle « **Rien à déclarer ?** » se trouve aujourd'hui posée au seul **Findel**, unique frontière extérieure de l'Union, où la Douane 24 / 7 invite à faire les déclarations de dédouanement et cible les marchandises en provenance d'Etats non membres de l'Union européenne.



2.B Les nouveaux défis de l'ADA

- Mais le défi actuel pour les douanes luxembourgeoises constitue **l'essor et le succès du secteur du transport et de la logistique.**
- Les **citoyens européens sont des internautes internationaux** mettant à profit les possibilités d'acheter directement dans le monde entier. C'est la première fois dans l'histoire – où les consommateurs et les producteurs de deux bouts de la terre savent entrer en contact sans intermédiaire commercial et créent des échanges commerciaux individualisés. L'instrument de communication est l'internet alors que l'aide pour leurs affaires provient des professionnels de la logistique et du transport.
- Dans ce contexte, le **Luxembourg gagne en attrait pour les flux logistiques internationaux** lesquels choisissent notre pays comme point d'entrée dans l'Union. L'ADA a son mérite dans ce succès de la politique poursuivie les dernières années.
- **Interlocuteur pour les professionnels** à la recherche de simplification et facilitation des démarches administratives d'importation, de transit et d'exportation, l'Administration des douanes et accises prend ses responsabilités en matière de contrôle de marchandises tout en s'engageant à des **procédures de dédouanement ciblées et rapides.**



2.C L'automatisation du dédouanement des colis

- Le **commerce électronique « e-commerce » transfrontalier** connaît un essor sans précédent au niveau mondial.
- Le Luxembourg ne fait pas exception à ce phénomène et le **dédouanement journalier au point d'entrée dans l'UE de dizaines de milliers de petits colis en provenance de pays tiers** met en évidence le rôle important exercé par l'ADA à la frontière extérieure pour protéger les intérêts financiers, combattre le commerce déloyal et illégal et garantir la protection du consommateur.
- Pour relever ce défi, **l'ADA a adopté une approche anticipative et innovante en développant une application informatique** permettant la réception et le traitement des données préalablement à l'arrivée des colis y compris l'analyse de risque électronique.
- **L'automatisation des processus** et la mise en place de plans de contrôle efficaces ont permis à ce jour d'assurer des contrôles tant qualitatifs que quantitatifs.
 - **3.616.346 colis ont fait l'objet d'un dédouanement** au Luxembourg sur la période s'étalant de **juillet 2017 à début septembre 2018.**



- Au total, **142.949 colis ont été contrôlés physiquement** engendrant le **constat de 6.181 irrégularités** relevant des domaines tels que la sous-évaluation, la contrefaçon, la sécurité et la conformité des produits ou encore la sécurité et la sûreté.

2.D La modernisation et l'harmonisation des procédures

- Le Code des Douanes de l'Union européenne, d'application depuis plus de deux ans, a pour but principal d'adapter les dispositions douanières en vue d'une modernisation et d'une harmonisation des procédures à travers l'Union douanière.
- Au Luxembourg, la gouvernance au niveau stratégique du nouveau système de dédouanement « Luxembourg Customs Clearance System (LUCCS) » est assurée par l'ADA en étroite collaboration avec le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE).
- La **première partie** du programme qui s'étend sur les 4 prochaines années sera **bientôt achevée**.
- Ensuite, les travaux vont se concentrer sur la conception et la modélisation des flux douaniers tout en respectant l'objectif principal du Gouvernement de **promouvoir la plateforme logistique du Grand-Duché**.



- L'objectif est en effet de **procurer au Luxembourg une des solutions informatiques les plus modernes dans l'Union européenne**, solution qui d'ailleurs se veut ancrée résolument dans les principes de la simplification des démarches de dédouanement pour les opérateurs économiques et l'augmentation de l'efficacité administrative en général.
- Afin de couvrir également les interactions et la collaboration avec les autres administrations en relation avec les flux logistiques, le **concept du « Single Window for Logistique »** fait partie intégrante de l'implémentation du Code des Douanes de l'Union.



3 LE NOUVEAU SITE INTERNET

- **Après 20 ans**, un nouveau site était devenu inévitable. Bien qu'au fil des années, de nombreux éléments et informations y ont été régulièrement intégrés et que le site a constamment été tenu à jour, la technologie utilisée a rendu la recherche de l'information difficile.
- La revue du site, réalisée ensemble avec le CTIE, est dès à présent **conforme à la stratégie web du Gouvernement** luxembourgeois et utilise un système de gestion de contenu (CMS) qui présente de nombreux avantages: simplicité, facilité de maintenance, sécurité, référencement, flexible et évolutif.
- Le nouveau site permet :
 - **un accès simplifié aux informations et aux applications eDouane (EMCS, Import, Export).**
 - **un support à l'économie / logistique du Grand-Duché.**
 - **des informations sur les différents bureaux.**
- Ce nouveau **site, plus clair et intuitif**, permettra aux particuliers et aux professionnels de trouver les informations dont ils ont besoin et ce en un laps de temps. Il s'inscrit ainsi parfaitement dans **l'approche « Digital Lëtzebuerg »**.